

COLLOQUE DU COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE

L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE DU FAIT RELIGIEUX À L'ÉCOLE DE LA REPUBLIQUE

Mardi 24 avril 2018 – De 17H45 à 21H10 Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris Entrée par le 5, rue Lobau 75004 Paris

« L'objet et les enjeux de l'enseignement du fait religieux méritent clarification. Que vise-t-on précisément à transmettre, en France, en 2018 sous cette dénomination ?

Depuis les commencements de la laïcité scolaire, on s'est soucié de dispenser un enseignement laïque des religions, dans le cadre des enseignements disciplinaires, avec un souci d'objectivité rationnelle et le projet moral de donner aux élèves des éléments de jugement, à l'aune des idéaux concrets de liberté, d'égalité et de fraternité.

Cet enseignement spécifique permettrait-il d'aborder d'un point de vue rationnel et distancié toutes les questions, telles que par exemple le fanatisme religieux ou les hérésies ? »

Pierre Hayat

17H00 - 17H45 : Accueil

17H45 : *Introduction* par Jean-Pierre SAKOUN, Président du Comité Laïcité République « L'enseignement public est fondé sur la raison et les savoirs »

18H00 : Propos liminaire de Mme Souâd AYADA, Présidente du Conseil supérieur des programmes

18H20 : L'enseignement laïque des faits religieux : des malentendus aux propositions, par Charles COUTEL

18H50: En Alsace et Moselle, les cultes et l'enseignement du fait religieux, par Michel SEELIG

19H20 : L'enseignement du fait religieux est-il une sorte d'Arlésienne à l'Éducation nationale ? par Barbara LEFEBVRE

19H50 : L'enseignement des faits religieux ou effet religieux dans la formation des maîtres, par Isabelle de MECQUENEM

20H20 : La parole à la salle

20H50 : Conclusions, par Patrick Kessel, L'école de la République : la fabrique du citoyen, par Patrick Kessel

Inscription par mèl auprès de

secretaire-general-clr@laicite-republique.org

en précisant vos nom, prénom, courriel, adresse postale

Date limite des inscriptions : dimanche 22 avril 2018





Les orateurs et les problématiques traitées

Charles COUTEL, Professeur des universités, directeur de l'IEFR (Institut d'étude des faits religieux), auteur de nombreux ouvrages. Membre du Comité Laïcité République.

L'enseignement laïque des faits religieux : des malentendus aux propositions

Nous partirons de la confusion actuelle autour des termes "enseignement" et "faits religieux" en montrant comment l'expression "dialogue interreligieux" vise à occulter le débat. L'assimilation du combat laïque à un simple combat contre les convictions religieuses vient encore jeter le trouble. Notre intervention mettra en perspective critique tous ces termes pour avancer quelques propositions à discuter et à instaurer notamment au sein de la formation des maîtres et des agents publics.

Patrick KESSEL, président d'honneur du CLR, membre du Conseil des sages de la laïcité de l'Éducation nationale et membre de l'Observatoire de la laïcité.

L'école de la République : la fabrique du citoyen

Barbara LEFEBVRE, Enseignante dans le secondaire en histoire-géographie. A été membre de la mission Laïcité du Haut Conseil à l'Intégration (2009-2011). Co-auteur de l'ouvrage collectif Les territoires perdus de la République (2002, ed. 1001 nuits) et Une France soumise (2017, ed. Albin Michel) sous la direction de G. Bensoussan. A publié en janvier 2018 Génération 'j'ai le droit' soustitré La faillite de notre éducation (ed. Albin Michel).

L'enseignement du fait religieux est-il une sorte d'Arlésienne à l'Éducation nationale?

Depuis le rapport Debray de 2002, il nourrit certes nombre de discours institutionnels, à différentes échelles, mais demeure un enseignement marginal qui prend dans la pratique deux formes chères aux courants pédagogistes à savoir « la pédagogie de projet » et l'interdisciplinarité. En outre, sans qu'on comprenne clairement pourquoi cet enseignement est souvent relié à celui de la laïcité, présentée comme valeur et rarement - ce qui rend pourtant plus intelligible aux élèves - comme un principe juridique et une pratique sociale héritée d'une longue histoire puisée notamment dans la tradition judéo-chrétienne.

Il sera enfin utile de s'interroger sur le sens d'un tel enseignement a priori éminemment historique tandis que l'enseignement de la discipline « histoire » a connu une dégradation continue depuis plus de vingt ans dans son fond comme sa forme.





Isabelle de MECQUENEM, Agrégée de philosophie, professeur à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Reims. Référente Laïcité, Racisme et Antisémitisme de l'Université Reims Champagne Ardenne. A participé à l'ouvrage « L'enseignement laïque de la morale » sous la direction de Éric Favey et de Guy Coq, Toulouse, éd. Privat, 2014 et va publier « Laïcité et valeurs de la République. 100 clés pour comprendre les notions essentielles », Paris, éd. Studyrama, printemps 2018

Enseignement des faits religieux ou effet religieux dans la formation des maîtres?

Où en sommes-nous dans la formation des maîtres depuis la préconisation d'un module obligatoire « Philosophie de la laïcité et histoire des religions » par le rapport Régis Debray « L'enseignement du fait religieux dans l'École laïque » en 2002 ? Cet enseignement n'est-il pas porteur d'un « effet religieux » à l'école publique qui met les enseignants mal à l'aise et suscite des conflits avec les élèves et les parents d'élèves ?

Michel SEELIG, Ancien professeur associé à l'université de Metz. Président du Conseil de l'IUT de Metz. Chargé d'un cours sur l'Histoire juridique des régimes des cultes à l'université de Lorraine.. Président du Cercle Jean Macé de Metz. Auteur de « Vous avez dit Concordat ? » L'Harmattan décembre 2015.

En Alsace et Moselle, les cultes et l'enseignement du fait religieux

Dans les départements « concordataires », un enseignement religieux confessionnel est obligatoire à l'école primaire, au collège et au lycée. Le nombre d'élèves « dispensés » ne cesse d'augmenter. Les cultes reconnus cherchent une bouée de sauvetage : s'approprier l'enseignement du fait religieux, rebaptisé « Éducation au Dialogue Interreligieux et Interculturel.

